

c'est faux

Par JML – ER 9/04/2020

|| Vu 113 fois

Les données sont résumées dans le QR code, qui est contrôlé par les forces de l'ordre. Photo JML

Chaque jour, nous vous proposons de démonter une rumeur ou une fausse information

Depuis lundi, plus besoin d'imprimer ou recopier la fameuse attestation de sortie. Il est possible de la télécharger sur son smartphone, à partir d'un générateur automatique publié sur le site du ministère de l'Intérieur. Une solution pratique, mais qui a vite engendré la suspicion : et si ces données étaient collectées par le gouvernement ?

L'intérêt d'une application web, c'est qu'il est facile de vérifier ce qui se passe sous le capot. Les experts qui se sont penchés dessus sont unanimes : aucune donnée n'est transmise aux autorités par ce générateur. Tout se passe sur l'appareil de l'utilisateur. Quant au fameux « QR code » ornant ces attestations électroniques, il ne contient rien d'autre que les informations renseignées par l'utilisateur : état-civil, adresse, motif de sortie, date et heure. Il est d'ailleurs facile de le vérifier avec n'importe quelle application grand public.

Il faudra donc croire sur parole Christophe Castaner, qui a assuré sur France Info que « rien n'est stocké, aucun fichier n'est constitué ».

Et il semble que ce soit le cas. D'après plusieurs captures d'écran et témoignages, en l'état, Covid Reader ne serait qu'un banal lecteur de code, qui n'enregistre et ne transfère aucune donnée. Comme l'a repéré le site Numerama, des gendarmes se sont même fait écho de son manque de fonctionnalités. Mais le principal garde-fou reste juridique : même en pleine crise sanitaire, la création de fichiers de données personnelles reste strictement encadrée, et on imagine mal le gouvernement prendre le risque de s'en affranchir pour identifier les joggeurs compulsifs. Conclusion : en l'état actuel, vous pouvez utiliser sans crainte le générateur mis en ligne par le ministère sans craindre d'être fiché.